



Mise en scène et autosatisfaction autour du RIFSEEP !

Le 8 Décembre dernier, le RIFSEEP était à l'ordre du jour du conseil municipal. Ce point qui devait normalement passer en fin d'assemblée délibérante (point n°15.7* à 15.9*) a été finalement avancé par le Maire **au 1^{er} point de ce conseil municipal**. **Certainement pour mettre en avant l'importance du sujet** mais aussi comme l'a précisé le Maire **pour libérer rapidement certaines personnes dans le public venues en nombre pour la circonstance**.

Une délégation de chefs de service parmi le public tout comme celle de la CFTC

Une présence exceptionnelle spontanée ou un soutien forcé à leur Maire vénéré ?

Lors de ce conseil municipal, nous avons vu arriver en toute harmonie, une délégation de chefs de service* accompagnée des membres de la CFTC.

Après une présentation de ce point RIFSEEP, le Maire a parlé de :

- *"revalorisation promise",*
- *"changement de logique, meilleure équité, nouvelle philosophie, concordance avec les responsabilités, révision à la hausse du régime indemnitaire si les tâches le justifient...";*
- *"Aucun agent ne verra son régime indemnitaire baisser, toutes catégories confondues";*
- *"revaloriser les agents, c'est les remercier";*
- *"ce régime indemnitaire rendra notre ville plus attractive pour les agents qui souhaiteraient être recrutés au sein de notre collectivité".*
- *"Il a affirmé que le CIA sera versé à une très grande majorité des agents".* A ce titre, il a fait référence aux 2 ou 3 agents qui étaient pénalisés chaque année dans le cadre des avancements d'échelon au maximum et il a précisé que pour le CIA, ça sera du même ordre...

Notre Maire n'a pas manqué de faire les éloges de notre DRH pour son travail "titanesque" sur ce dossier. Espérons concrètement qu'aux yeux des agents, ce nouveau régime indemnitaire n'aura pas la même fin que le TITANIC...

Le Maire a ensuite détaillé le dispositif en dévoilant les tableaux chiffrés (les mêmes que nous avons diffusé précédemment) et en indiquant que la ville avait dû fixer des montants plafonds et des montants planchers.

FAUX

(*) Point n°15.7* à 15.9* : Les délibérations sont communicables, nous les tenons à disposition du personnel.

(*) La délégation des chefs de service : Messieurs BOULARD, RÉMOLEUX, SIMINSKI, LOUÉ, VALIN, ALEXANDRZAK et CHOISEL / Mesdames PALIÉ et CAPELLE.

Les textes fixent uniquement les **montants plafonds**, aussi lors des négociations, seule notre organisation syndicale a réclamé et obtenu des montants planchers, qui aujourd'hui ne sont guère satisfaisants en l'état. Ces montants planchers ne tiennent même pas compte des soi-disant 50€ brut de revalorisation que certains avancent ; car le minimum est à 62,50€ pour un agent de catégorie C alors qu'avant il était à 57€ environ.

La collectivité a fixé des **objectifs** à atteindre sur les montants de l'IFSE, ce qui ne donne aucune garantie sur les intentions de notre Maire.



Ce RIFSEEP, leur donnera davantage de liberté dans l'attribution des primes et surtout dans la non-attribution de celles-ci.

Qu'en sera-t-il des variations entre les montants planchers et les montants plafonds pour les agents ? Comment seront-elles calculées ? Seront-elles fixées en toute objectivité ou purement à la tête de l'agent ?

Un soupçon de rébellion sur le RIFSEEP au sein de la majorité

Le Groupe Front de Gauche/PC s'interroge sans pour autant voter contre ou s'abstenir

C'est Mme BONNAFFÉ qui a pris la parole la première au nom de son groupe pour intervenir suite à la présentation magistrale du Maire. Elle s'est interrogée notamment sur la présence surprise des chefs de service à ce conseil municipal, elle a dénoncé ce système de prime au mérite qui va créer davantage de concurrence entre les agents, elle a également parlé de **la double peine** dans l'instauration de critères d'absentéisme supplémentaires à ceux déjà prévus par les décrets et enfin elle a préconisé de dispenser des formations aux agents au lieu de les sanctionner financièrement...



Le Maire lui a répondu concernant la présence des chefs de service : ***"il y a eu aucune consigne de notre part"***. Or, en tout début de conseil municipal, le Maire a tout de même dit : ***"nous allons bouleverser l'ordre du jour en passant directement aux points 15.7, 15.8, 15.9 concernant le RIFSEEP... pour libérer rapidement certaines personnes dans le public"***, sous-entendu les chefs de service !

Nous avons appris par la suite que **les chefs de service avaient été fortement encouragés à participer à ce conseil municipal**. De plus, le Maire a ajouté également : ***"Vient qui veut, de toute façon le public n'a pas la parole"***.

Une opposition même pas vaillante et encore moins téméraire...

Dans l'extrême consensuel avec le Maire à tous niveaux.

La FSU a constaté, une nouvelle fois, qu'il n'existe aucune réelle opposition au sein du conseil municipal tant ils sont conciliants et se font des politesses.

L'intervention de Mme PROUVOST : Elle repose sur une position que son groupe a prise à ce niveau depuis le début de cette mandature **"Nous ne souhaitons pas intervenir dans les relations entre le Maire et le personnel"**.

Quant à **l'intervention de Mr BAILLET**, elle s'est inscrite dans une même logique, mais il a toutefois fait référence à notre dernier tract pour justifier le choix de son groupe de s'abstenir sur ce point.

Le Maire a alors répliqué en affirmant que le RIFSEEP avait été voté à l'unanimité par les syndicats lors du comité technique...

FAUX

Comme vous le savez, le comité technique n'a vocation qu'à donner un avis et quoi qu'il en soit le Maire reste souverain sur la décision finale. Fort de pouvoir compter sur le syndicat CFTC acquis à sa cause, le Maire et sa direction en profitent souvent pour généraliser les votes.

C'est pourquoi, nous souhaitons une bonne fois pour toutes, rappeler que la FSU a voté **POUR le principe de revalorisation des agents** (qui pourrait être contre ?), mais elle a émis des réserves et contesté les critères d'attributions, y compris les critères d'absentéisme pour lesquels la FSU est **entièrement CONTRE**.

Résultat des votes au conseil municipal : ***POUR : 32 (la majorité) ; ABSTENTION : 11 (l'opposition)***

A noter que la délégation des chefs de service, corvéable à merci, a par conséquent **contribué à entériner ces fameux critères d'attribution et d'absentéisme**. Pourtant, ces mêmes chefs de service seront bien les plus exposés financièrement par cette règle en cas de maladie.

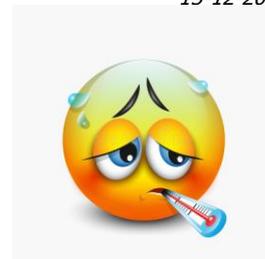
Comme l'a si bien dit notre Maire lors de ce conseil municipal, la rémunération d'un agent (en référence au grade) représente en moyenne 95% de son salaire, le reste (soit 5%) correspondant aux primes. **Toutefois, ces primes représentent entre 30% et 50% pour les hauts salaires...**

Autant dire qu'en ne dénonçant pas ces critères d'absentéisme, les chefs de service se sont tirés une balle dans le pied !



"Personne n'est à l'abri d'une maladie !"

La FSU leur souhaite de ne pas tomber malade sinon ils pourraient subir une perte financière importante. Dans le cas contraire, ils viendront travailler même malades... Ils feront alors du **présentisme** avec les conséquences que cela peut engendrer.



"Pas d'inquiétude budgétaire sur l'incidence du RIFSEEP !" C'est en ces termes que le Maire a annoncé en conseil municipal le coût supplémentaire (environ 420 000€) lié à ce nouveau régime indemnitaire. Pourtant, il n'y a pas si longtemps, il se plaignait de la masse salariale, l'obligeant entre autre à augmenter la fiscalité des Douaisiens...

Dans l'article de la Voix du Nord du 26 Novembre 2017, le journaliste révèle pertinemment que notre Maire **"craint CURIEUSEMENT que les Douaisiens lui reprochent de se tromper de priorité avec cette revalorisation du régime indemnitaire"**.

Petit rappel sur les priorités du Maire : Dès son élection, Mr CHÉREAU a augmenté les indemnités des élus, il a créé des postes supplémentaires d'adjoints et récemment il a même encore augmenté les indemnités de certains conseillers municipaux. Il a ensuite fait l'acquisition d'une deuxième voiture de fonction (la Renault TALISMAN)... Et plus récemment, il a engagé des dépenses pour la ville à hauteur de plus d'1 millions d'€ (hors financement C.A.D.) pour un restaurant gastronomique... **A quand la nouvelle voiture du DGS ? La liste des choix discutables du Maire serait trop longue.**



Même le journaliste de la Voix du Nord l'a bien compris quand il a écrit dans cet article que **le Maire croit bon de dire : "Malgré cette augmentation, les employés de la ville sont encore moins bien payés que ceux d'autres communes"**. Et de terminer par : **"Au moins les syndicats savent ce qu'il leur reste à faire..."**

Vous comprendrez alors pourquoi **la FSU ne peut pas être satisfaite de ce RIFSEEP qui représente le strict minimum en matière de revalorisation salariale**, ce geste n'est donc pas significatif comme le prétend le Maire.

Tout le monde sait qu'en général, plus la collectivité est importante, plus les moyens sont importants et les salaires suivent normalement en conséquence. Aussi, **cette minime revalorisation salariale, ne suffira pas à rendre notre collectivité plus attractive.**

N'hésitez pas à **comparer vos primes avec vos collègues** en interne mais aussi avec les agents des communes voisines.

**Rejoignez la FSU pour lutter contre les injustices et défendre vos intérêts.
Ne soyez pas de simples figurants de votre carrière !**

Prochain conseil municipal : Vendredi 19 Janvier 2018 à 20h